

Le 19 mars 2018

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 19 mars 2018, à 19 h 00.

Sont présents:

M. le Maire, Yvon Paquet;

Les conseillers et conseillères, Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas;

La secrétaire-trésorière, Mme Maryane Bélanger

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été signifiés à tous les membres du conseil par le secrétaire-trésorière.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-03-77 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Signataires refinancement
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

SIGNATAIRES REFINANCEMENT

18-03-78 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que M. Yvon Paquet et Mme Maryane Bélanger signent au nom de la municipalité de St-Côme-Linière les documents afférents au refinancement de 267 300,00\$ des prêts à la caisse Desjardins.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

18-03-79 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 02.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2018

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière / Directrice générale